

Gaz de schiste. - Il convient d'apporter un rectificatif concernant le permis de Cahors qui, contrairement à ce qui a été annoncé par erreur dans Sud Ouest, n'est pas validé.

Je vous joins l'explication que j'ai déjà donnée à certaines personnes qui nous avaient demandé des éclaircissements.

C'est une longue histoire que cette supposée "validation" du Permis de Cahors.

Nous cherchions depuis longtemps à savoir à quel niveau d'instruction se trouvait le permis de Cahors. Début mai, nous apprenions que le permis était instruit depuis longtemps au niveau de la DREAL Midi-Pyrénées et qu'il se trouvait au niveau du ministère.

Alors que la majorité du pays pense que l'affaire des gaz de schiste est terminée, en janvier et février quatorze nouveaux permis (dont un en Aquitaine) sont discrètement mis "en consultation" auprès du public. A ce stade les permis sont virtuellement accordés.

Apprenant que le dossier était au ministère, nous avons jugé que ce même risque existait pour le permis de Cahors. Risque d'autant plus important que le gouvernement sortant pouvait être tenté de faire passer in extremis les permis en phase finale d'instruction. La suite nous donnera raison puisque trois nouveaux permis ont été octroyés le 7 mai, trois jours avant la passation de pouvoirs. Si de tels éléments nous avaient laissés indifférents nous aurions failli à notre rôle de vigilance.

Nous avons donc alerté immédiatement tous nos réseaux y compris nos élus. Nous avons adressé un communiqué de presse au journal Sud Ouest en expliquant la situation. Le journaliste habituellement en poste était de repos. Son remplaçant n'ayant pas toutes les connaissances (ce qui se conçoit, c'est tout de même complexe) dans le domaine particulier du GDS, il a titré "Le permis de Cahors validé !" ce qui, évidemment, n'est pas tout fait la même chose "qu'instruit".

Cette information a été relayée et suscité beaucoup d'émotion en Périgord. FR3 Bordeaux a réalisé un excellent reportage au cours duquel notre porte-parole est intervenue en résumant précisément la situation.

Le maire de la Roque-Gageac qui était conseiller auprès de NKM a dû, de ce fait, "sortir du bois" et avouer qu'effectivement le dossier du permis était bel et bien au ministère depuis janvier 2011. Voici sa déclaration : *« Certes, l'administration interne a instruit positivement ce permis (de Cahors), mais celui-ci n'est pas donné et il ne le sera jamais. Je n'imagine pas une seconde François Fillon donner son accord. Je viens d'avoir Matignon, on me l'a confirmé. Il ne faut pas s'affoler. »*

Outre que son intervention confirmait bien la validité des faits il eut l'effet inverse de celui qui était recherché. Un permis pourrait donc être instruit positivement alors même qu'il indique implicitement que le pétitionnaire recourra à la fracturation hydraulique interdite par la loi du 13 juillet 2011. Cette loi mal rédigée laisse manifestement la porte ouverte à tous les contournements.

Que relève-t-on à la page 14 de ce fameux permis de Cahors sur les techniques d'extraction utilisées : *« Pour produire du gaz de schiste il est important de briser les argiles saturées qui le contiennent à l'aide de jet d'eau sous pression et lorsque cette eau remonte à la surface, il faut alors la débarrasser des ions pollués qu'elle renferme ».*

Ainsi, suffit-il de remplacer les mots qui fâchent de *« fracturation hydraulique »* par *« jet d'eau sous pression »* pour qu'un permis franchisse sans encombre les différents services de l'administration, qu'il soit conforme à la loi et donc acceptable ?

L'adoption ou le rejet d'un permis non conventionnel ne repose donc pas sur la loi mais sur l'appréciation d'un ministre et de ses conseillers du corps des mines qui poussent depuis le début en faveur de l'exploitation du gaz de schiste.

Le candidat Hollande qui était justement de passage à Périgueux en plein psycho-drame, sous la pression des élus locaux, a annoncé qu'il ouvrirait un débat national sur le nucléaire et le gaz de schiste. Dont acte.

Grâce à l'approximation sémantique du journaliste de SO, les choses ont rapidement pris de l'ampleur et nous pensons, après coup, que nous avons toutes les raisons de nous en réjouir. Depuis janvier 2011 le permis de Cahors a eu largement le temps de passer toutes les étapes et pouvait effectivement se trouver au niveau de signature sur le bureau du premier ministre. Il s'agit bien sûr, de notre part, d'une simple supposition réaliste. Il n'était pas question pour nous de prendre un risque en restant inerte et que ce permis sorte juste avant l'élection présidentielle.

Qui sait si ce permis n'aurait pas été signé comme les 14 précédents et les 3 nouveaux ci-dessous ?

La crainte de perdre des voix dans la région suite à une annonce aussi désastreuse aura pu jouer un rôle dissuasif. Le saurons-nous jamais ?

Si nous regrettons le titre inapproprié de Sud Ouest, nous ne regrettons absolument pas la tournure prise par les événements. Ainsi la question du Gaz de schiste s'est invitée pendant la campagne présidentielle d'où elle avait été totalement absente.

Pardonnez-nous cette réponse un peu longue.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette question et de nous avoir donné l'opportunité de fournir cet éclaircissement.

Cordialement

Vigilance Périgord

Jusqu'à la dernière minute ils auront agi pour délivrer des permis. Voici les trois derniers publiés le 7 mai au JO trois jours avant la passation de pouvoirs.

- Décret du 7 mai 2012 accordant l'extension de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Malnoue » (Seine-et-Marne) à la société Vermilion REP SAS
- Décret du 7 mai 2012 accordant l'extension de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Champotran » (Seine-et-Marne) à la société Vermilion REP SAS
- Décret du 7 mai 2012 accordant la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Nesles » (Seine-et-Marne) à la société Geopetrol SA.

Avec la nomination de Nicole Bricq à l'Ecologie nous pouvons espérer que les permis en cours d'instruction soient rejetés si elle maintient la ligne qui était la sienne lorsqu'elle était dans l'opposition. Elle a toujours été très en pointe sur le sujet et est intervenue fréquemment à l'Assemblée nationale pour combattre cette loi ambiguë et inacceptable.

<http://www.vigilance-perigord.net/>
<http://nonaugazdeschiste24.com/index.html>

Jacques Gaffet
Co-président Vigilance-Périgord

